1, Rue des Sources
16600 TOUVRE
E-mail : mairie@touvre.fr
Tel : 05.45.65.50.46
Fax : 05.45.65.48.87

Tarification et documents sur les concessions

Dépôt dans le dépositoire communal

Le Maire de TOUVRE donne son autorisation de dépôt de corps dans le dépositoire, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2023 n° 2023-10-05 pour une **durée maximale de 6 mois**, et à condition que le cercueil soit un cercueil hermétique.

Le tarif est le suivant :

85 € / mois

Nouveau Colombarium

Par délibération du Conseil Municipal n° 2023-10-05 en date du 19 décembre 2023, le prix de la case est de **950 €**. Ce prix comprend la vente d'une plaque de granit avec 2 vis en laiton et 2 rosaces laiton afin qu'il y ait homogénéité sur les portes et que l'esthétique du colombarium soit respecté. Les plaques et la visserie se trouvent sur une étagère dans le local des archives (à droite le long du mur).

Règlement du 25/04/2019 : Conformément à l'article R.2213-38 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'identification des personnes inhumées au columbarium se fera par apposition d'une plaque en granit noir fin de dimension 30 cm par 30 cm, d'une épaisseur de 1 cm avec visserie en laiton 4x40 et rosace laiton de diamètre 2 cm, centrée sur la façade de la porte de la case, fixée par 2 trous. Aucun autre perçage ne sera autorisé.

Les inscriptions admises de plein droit sont celles des noms, prénoms du défunt ainsi que sa date de naissance et de décès. Toute autre inscription devra être préalablement soumise au Maire.

Elles devront être gravées selon les critères suivants :

- Couleur de la gravure: Or
- typographie « Time New Roman », hauteur du texte 2,5 cm, hauteur des dates 2 cm, interlignes 1,2 cm, largeur de la typographie variable suivant les noms des défunts. Le trait de séparation (pour 2 personnes) sera de 12 x 0,2 cm.

Les médaillons photos et les photos gravées sont interdites.

Chaque famille pourra consulter le professionnel de son choix (Marbrerie-Pompes Funèbres), pour la réalisation des gravures.

Aucune inscription ou motif ne peut être gravé sur le module du Columbarium ailleurs que sur la plaque d'identification sous peine, pour le concessionnaire, d'avoir à remplacer le module à l'identique.

Concessions

Par délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2023, le prix des concessions trentenaires est fixé à 90 € / m² soit

540 € pour les concessions double (6 m² soit 2m x 3m)

324 € pour les concessions simples (3,6 m² soit 1.2m x3m)

Jardin du Souvenir

Par délibération du Conseil Municipal n° 2023-10-05 en date du 19 décembre 2023, le prix des plaques à faire graver par la famille qui seront fixées par les services municipaux et la fourniture de la visserie est de **50€** l'unité. Les plaques et la visserie se trouvent sur une étagère dans le local des archives (à droite le long du mur).

Conformément à l'article R.2213-38 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'identification des personnes dont les cendres ont été dispersées se fera par apposition d'une plaque en granit noir fin de dimension 20 cm par 6 cm, d'une épaisseur de 1 cm avec visserie en laiton fixée par 2 trous pré percés sur la stèle. Aucun autre perçage ne sera autorisé.

Les inscriptions admises de plein droit sont celles des noms, prénoms du défunt ainsi que sa date de naissance et de décès. Toute autre inscription devra être préalablement soumise au Maire.

Elles devront être gravées selon les critères suivants :

- Couleur de la gravure: Or
- typographie « Time New Roman », hauteur du texte 1 cm, hauteur des dates 1 cm, interlignes 1 cm, largeur de la typographie variable suivant les noms des défunts.
- Les médaillons photos et les photos gravées sont interdites

Chaque famille pourra consulter le professionnel de son choix (Marbrerie-Pompes Funèbres), pour la réalisation des gravures.

Aucune inscription ou motif ne peut être gravé sur le module de la stèle du Jardin du Souvenir, ailleurs que sur la plaque d'identification sous peine, pour le concessionnaire, d'avoir à remplacer le module à l'identique.